

## MSR17 - ENTREPRISES OU PORTEURS DE PROJET AYANT DÉVELOPPÉ UN NOUVEAU PRODUIT / SERVICE / PROCÉDÉ

### Carte d'identité de l'indicateur (1)

<b>PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT</b>	CP 2021-2027	
<b>OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)</b>	1.3	<i>Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</i>
<b>MESURE(S)</b>	6	<i>Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux</i>
<b>CATÉGORIE/TYPE</b>	Indicateur de résultat	
<b>ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)</b>	<i>Moins développée En transition Plus développée</i>	
<b>UTILISÉ DANS FTJ</b>	NON	
<b>INDICATEUR CE</b>	NON	

### Carte d'identité de l'indicateur (2)

<b>INTITULÉ CALISTA</b>	ENTREPRISES OU PORTEURS DE PROJET AYANT DÉVELOPPÉ UN NOUVEAU PRODUIT / SERVICE / PROCÉDÉ
<b>UNITÉ DE MESURE</b>	<i>Nombre d'entreprises et de porteurs de projets</i>
<b>CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS</b>	s.o.
<b>EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)</b>	s.o.
<b>INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR</b>	<i>Avec le MSO12</i>
<b>CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF</b>	<i>Evolutif</i>

### Description et quantification de l'indicateur

#### DÉFINITION

Nombre d'entreprises ou de porteurs de projets soutenu(e)s pour le développement de produits, de services ou de procédés innovants qui sont parvenus à un résultat.

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui soit une unité organisationnelle de production de biens et de services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, en particulier pour l'affectation de ses ressources actuelles. Une entreprise exécute une ou plusieurs activités à un ou plusieurs endroits. Une entreprise peut être une unité légale unique.

Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des individus ou des institutions qui peuvent les posséder ou en sont les membres, tels que les sociétés en nom collectif, les sociétés à responsabilité limitée, sociétés anonymes, etc.

Selon le droit belge et le code des sociétés et des associations, il s'agit des personnes morales constituées en société dotée de la personnalité juridique ou en groupement européen d'intérêt économique.

Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui sont engagées dans une activité économique et disposent à cet effet d'un numéro d'entreprise.

Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont axées sur le profit et produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché.

Classement des entreprises :

- Micro-entreprise ( $\leq 10$  employés et chiffre d'affaires annuel  $\leq 2$  millions d'euros ou bilan  $\leq 2$  millions d'euros) ;
- Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel  $> 2$  millions d'euros et  $\leq 10$  millions d'euros ou bilan  $> 2$  millions d'euros et  $\leq$  EUR 10 million);
- Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel  $> 10$  millions d'euros et  $\leq 50$  millions d'euros ou bilan  $> 10$  millions d'euros et  $\leq 43$  millions d'euros) ;
- Grandes entreprises ( $> 250$  salariés et chiffre d'affaires  $> 50$  millions d'euros ou bilan  $> 43$  millions d'euros).

Si l'un des 2 seuils (salariés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises doivent être classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3).

La taille de l'entreprise prise en charge est mesurée au moment de la demande.

Porteurs de projet: n'ayant pas encore de statut juridique d'entreprise ni de numéro d'entreprise. Par porteur de projet, on entend toute personne ayant une idée affirmée de projet entrepreneurial (création, développement, reprise d'une activité économique).

**Valeur et année de référence : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.**

**Objectif 2029 : estimation du nombre d'entreprises et porteurs de projet ayant développé des produits, services ou procédés innovants au 31/12/2029.**

**Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné : comptabilisation du nombre d'entreprises et porteurs de projet ayant développé des produits, services ou procédés innovants à la date de rapportage.**

## MÉTHODE DE CALCUL

	<p><u>Points d'attention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur de l'objectif 2029 cumule les prévisions de résultat depuis le début du projet jusque 2029.</li> <li>• La valeur de l'indicateur « réalisé » reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.</li> <li>• L'entreprise ou le porteur de projet est par exemple comptabilisé dès lors que son produit, service ou procédé est en phase d'implémentation ou de commercialisation ou que les étapes de test ont été jugées satisfaisantes (validation technique et/ou commerciale en lien avec les livrables 8d, 8e et 8f).</li> <li>• La liste des entreprises comptabilisées dans le calcul du réalisé devra être fournie.</li> <li>• La liste complète des entités juridiques admissibles est accessible via le site de la Banque Carrefour des Entreprises.</li> <li>• Une entreprise (ou un porteur de projet) ne peut être comptabilisée qu'une seule fois sur le même projet au sens du FEDER (même si elle a fait l'objet de plusieurs livrables).</li> </ul>
<b>SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES</b>	Porteurs de projets bénéficiaires directs du FEDER/organisme intermédiaire
<b>FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES</b>	Semestrielle